

Immeuble patrimonial construit après 1940 (patrimoine moderne)

Type de travaux	Travaux effectués par le propriétaire d'une maison unifamiliale	Travaux effectués par un artisan (TPS / TVQ)	Travaux effectués par un entrepreneur RBQ (TPS et TVQ)
Travaux d'entretien des éléments extérieurs des portes, fenêtres, revêtements muraux, ornements, galeries, escaliers, mains courantes comprenant le sablage, le grattage, le ponçage, le décapage, la peinture, la teinture, le vernissage, la réparation et le remplacement de pièces endommagées;	80%	N/A	50 %
Travaux de restauration ou d'entretien de sculpture, de peinture, d'œuvre d'art et de fabrication d'ornements utilisant des techniques artisanales;	N/A	80%	N/A
Travaux de remplacement de revêtement de toiture en tôle, cèdre, ardoise ou cuivre ou d'un autre matériau s'il s'agit d'un élément caractéristique d'origine qui contribue à la valeur patrimoniale de l'immeuble en plus d'engendrer un surcoût patrimonial (SAUF TOITURE EN ASPHALTE, EN GRAVIER OU MEMBRANE);	N/A		65 %
Travaux sur une composante structurale (cheminée, charpente de toiture ou de lucarne, mur porteur, structure de plancher);			
Travaux de remplacement des fenêtres de dimensions «hors standards» (en aluminium uniquement), revêtements muraux extérieurs, rejointements de pierres ou de briques et éléments extérieurs permettant de respecter ou de restaurer les éléments caractéristiques d'origine qui contribuent à la valeur patrimoniale de l'immeuble en plus d'engendrer un surcoût patrimonial;	N/A		50 %
Travaux de démolition ou de retrait d'éléments nuisant à l'authenticité des caractéristiques patrimoniales de l'immeuble patrimonial ou reconstitution de la volumétrie d'origine.			